

Construire ensemble

6

Dossier spécial 100 ans

Les temps forts historiques
Focus sur le présent
Le regard de 6 personnalités

L'invitée

Delphine Debons

Concours AVE 100 ans

Qui saura craquer le code Schiner ?

100
ans

06 | Dossier
L'AVE, une centenaire toujours prête à en découdre

16 | L'invitée
Delphine Debons, historienne

18 | Politique
Les prises de position de l'AVE

19 | Concours AVE 100 ans
Qui saura craquer le code Schiner ?



20 | Formation
Le virage de la numérisation

22 | Rencontre
Alain Dubois, archiviste cantonal

23 | Agenda
Le calendrier de l'AVE

24 | Zoom
Les défis relevés par 3 anciens présidents
Qui seront les entrepreneurs de demain ?

Impressum

Ce magazine est une publication de l'AVE, Association valaisanne des entrepreneurs.
Conception et graphisme : Boomerang Marketing SA, Sierre
Rédaction : agence dialog, Sion - Traduction : Jörg Abgottspon
Photographie : Olivier Maire
Impression : Ronquoz Graphix SA, Sion

Un succès obtenu grâce à un front uni

Un événement spécial approche à grands pas : en 2019, l'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) soufflera ses cent bougies. Au nom de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), je ne voudrais pas manquer de vous adresser mes vives félicitations.

Toute association est forte uniquement si ses membres sont en mesure de trouver un dénominateur commun. A défaut, il nous manque la force nécessaire pour lutter contre les ingérences politiques et économiques de toutes sortes, et ce pour le bien des membres de la construction. En effet, en unissant nos forces pour agir en commun, il est possible d'imposer les revendications des entrepreneurs et de faire valoir leurs préoccupations. Cette unité est un important fondement du succès de l'Association valaisanne des entrepreneurs qui, depuis sa fondation en 1919, peut non sans une grande fierté jeter un regard rétrospectif sur ses 100 ans d'histoire. Mais cette unité doit sans cesse être recréée, car elle ne va pas de soi.

Ce que l'AVE accomplit à l'échelon régional, est garanti sur le plan national par la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Tout comme nos sections, il est impératif que nous tirions tous à la même corde. C'est uniquement en agissant ainsi que nous pourrons continuer à défendre avec succès les intérêts de nos membres sur le plan national à Berne. L'association nationale et les sections vont au-devant

de gros défis. Là où nous présentons un front uni, nous pouvons avancer.

Prenons comme exemple concret la révision de la législation sur les marchés publics : grâce à une stratégie commune et à la diffusion du même message, la SSE est parvenue à défendre les intérêts de la branche de la construction et à les imposer pour des points cruciaux.

De même, il est important de présenter un front uni vis-à-vis des syndicats. Pour que nous demeurions compétitifs face à la concurrence de branches apparentées et envers l'étranger, notre Convention

nationale (CN) ne doit pas perdre son équilibre. Et dans ce contexte, les sections ne doivent pas se laisser diviser entre elles, ce qui vaut aussi pour l'association nationale.

La SSE se réjouit d'ores et déjà de pouvoir continuer à s'appuyer sur l'AVE comme partenaire fort au cours des 100 prochaines années.

Gian-Luca Lardi

Président central de la SSE



Gian-Luca Lardi © SSE/SBV



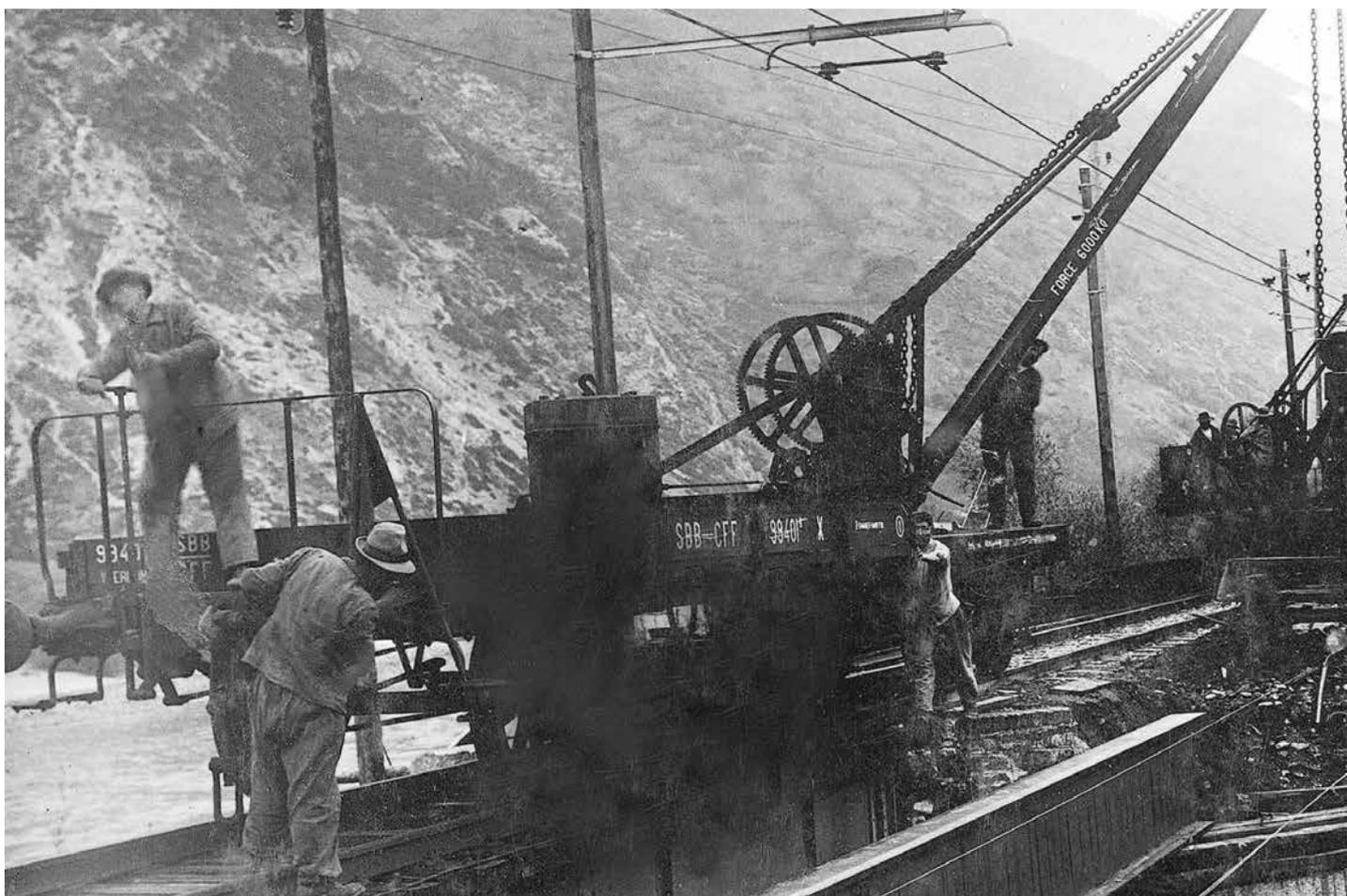
**100^e
anniversaire**



ersaire

L'AVE, une centenaire toujours prête à en découdre !

Les 100 bougies que l'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) soufflera en 2019 sont l'opportunité de retracer quelques faits marquants de son histoire. Au-delà d'une brève rétrospective, le dossier de cette édition « spéciale 100 ans » vous propose également d'aborder l'actualité de l'association avec son directeur Serge Métrailler, et de découvrir plusieurs regards extérieurs de partenaires ou personnalités. A la jonction du passé, du présent et du futur, une constante se dessine : l'AVE est une alerte centenaire, un partenaire fiable, attentif et crédible au service de ses membres.



Remplacement du pont sur le Rhône à Loèche par l'entreprise Barbero – Ortelli, 1921 — © Médiathèque Valais - Martigny

1919

1^{re} réunion en vue de la fondation d'une section valaisanne de la Société suisse des entrepreneurs (SSE)

1920

Assemblée constitutive de la section valaisanne de la SSE ou Association valaisanne des entrepreneurs

1930

Premiers cours de préapprentissage organisés par l'AVE



1919

La Première Guerre mondiale tout juste terminée, le pays doit compter avec le mouvement ouvrier. Partout en Suisse, des grèves de grande ampleur éclatent. Le secteur principal de la construction connaît un des plus grands conflits de son histoire car, de plus en plus, les travailleurs revendiquent une amélioration de leurs conditions et recourent aux syndicats pour faire entendre leur voix. Il est temps pour les patrons de se montrer unis afin de défendre leurs intérêts. C'est dans ce contexte tendu que naît l'AVE. Le 3 février 1919, le président de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), accompagné d'un membre du comité, rencontre six entrepreneurs valaisans pour évoquer la création d'une section cantonale. Celle-ci semble avoir été officiellement créée le 14 mars 1920. Vingt-quatre membres adhèrent alors à l'association.

A partir des années 1930, l'AVE devient progressivement un acteur économique reconnu qui s'assied à la table des négociations avec l'Etat et les syndicats afin de réglementer les conditions de travail des ouvriers, de développer la formation, de professionnaliser la gestion des entreprises. En 1931 est signée la première convention du bâtiment en Valais, laquelle concerne uniquement la place de Sion. En 1932, l'AVE n'est pas invitée à la consultation visant l'élaboration de la loi sur la protection ouvrière. En 1938 en revanche, l'association et les syndicats valaisans entrent en négociation en vue de la signature de la première convention collective cantonale du bâtiment et des travaux publics (1941).

Les années 1930 consacrent également le principe du partenariat social. Patrons et syndicats s'engagent à travailler de concert dans l'intérêt général de la profession. Leur but premier est de limiter la concurrence déloyale créée par les ouvriers étrangers alors qu'un important chômage touche la population locale. Des tensions subsistent toutefois, car le patronat ne souhaite pas se passer d'une main-d'œuvre étrangère qualifiée, les ouvriers valaisans manquant de formation. L'AVE décide alors d'intensifier ses efforts pour valoriser les métiers de la maçonnerie. En 1936, les premiers diplômes de maître maçon sont décernés alors que des cours de chef de chantier sont organisés pour la première fois. Un an auparavant, les premiers entrepreneurs recevaient leur maîtrise fédérale; parmi eux Joseph Dubuis, président de l'AVE.

1931

Signature de la première convention du bâtiment en Valais pour la place de Sion

1935

Création de la maîtrise fédérale d'entrepreneur

1936

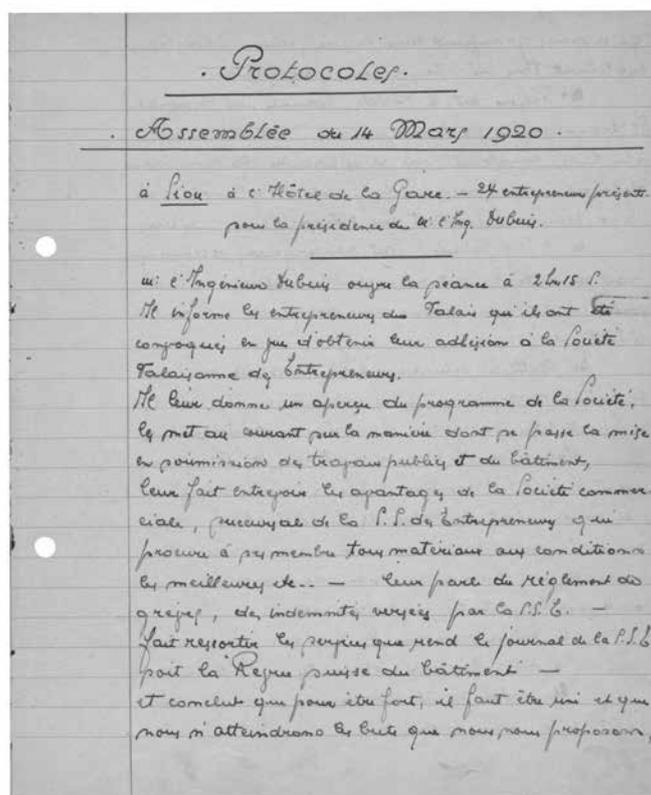
Premiers diplômés maîtres maçons en Valais et premiers cours de chefs de chantiers

1940

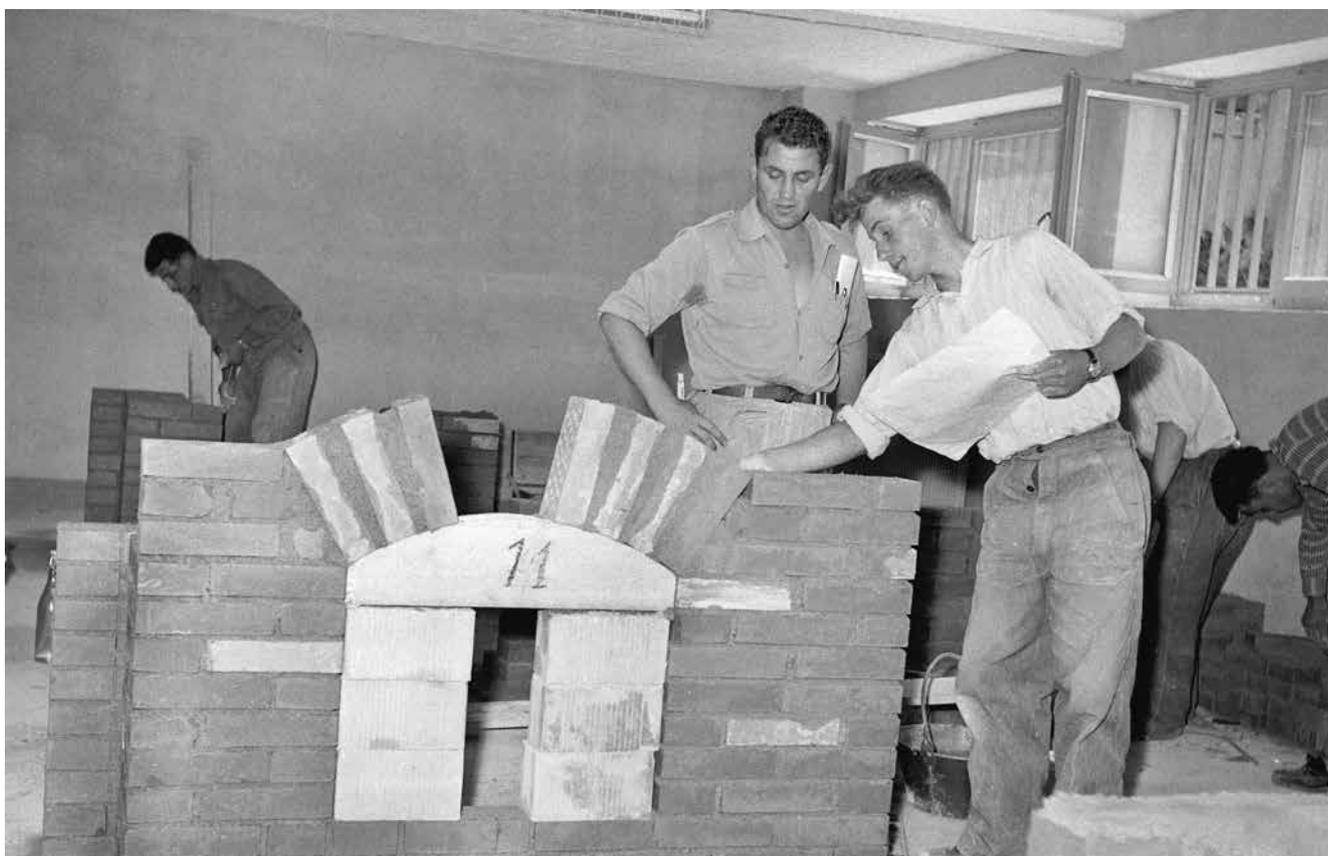
Dans les années 1940, l'AVE inaugure son rôle de prestataire social. Le 1^{er} janvier 1941, les entrepreneurs adhèrent à la Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales, la CIVAF. L'AVE la quittera toutefois rapidement pour créer sa propre caisse d'allocations familiales, la CAF, qui rencontre un vif succès.

1950

Dans les années 1950, l'AVE se dote d'un secrétariat permanent et devient un acteur à part entière du secteur de la construction, secteur qui connaît une croissance fulgurante. La protection sociale prend toujours plus d'ampleur, notamment avec la création de la Caisse maladie collective de l'industrie du bâtiment. L'association se bat sur plusieurs fronts afin de garantir de saines conditions de travail à ses membres. Ses objectifs sont multiples : assurer une main-d'œuvre en suffisance, travailler au renouvellement des conventions collectives marqué par les conflits salariaux et la problématique des grands chantiers hydroélectriques, limiter la concurrence déloyale et veiller au maintien du « juste prix ». Entre 1950 et 1955, le nombre d'employés du secrétariat de l'AVE passe de 5 à 15.



Protocole 1^{ère} assemblée de l'AVE, 14 mars 1920 — © Archives de l'Etat du Valais



Bâtiment des entrepreneurs, à Sion, examen pratique des apprentis maçons, juillet 1959 — © Philippe Schmid – Médiathèque Valais - Martigny

1941

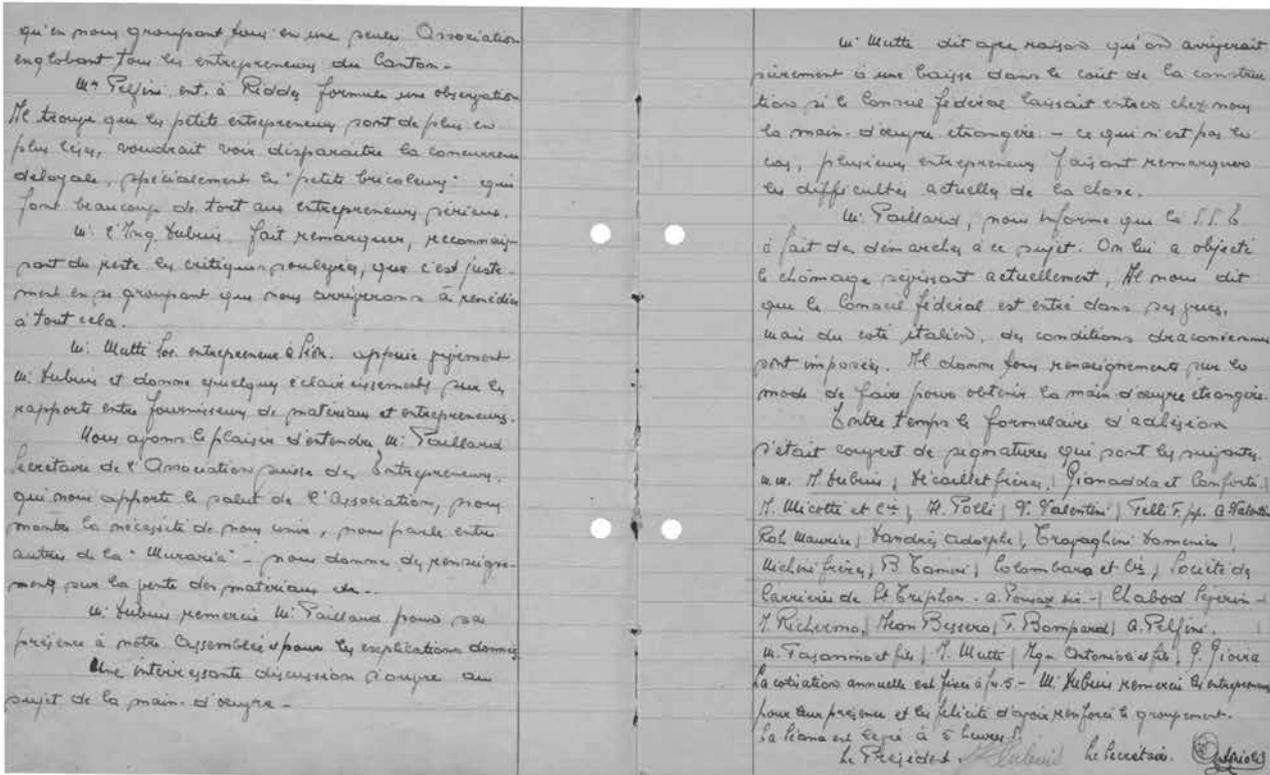
Première Convention collective de travail, signée au niveau cantonal

1944

L'AVE adhère à la Caisse interprofessionnelle valaisanne d'allocations familiales (CIVAF)

1945

Création du Registre professionnel de l'industrie du bâtiment et des travaux publics



1960/1970

Dans les années 1960 et 1970, l'AVE doit redimensionner le secteur et réfléchir à sa structure. La construction est considérée comme responsable de la surchauffe économique que vit la Suisse. Le Conseil fédéral prend des mesures qui visent directement la stabilisation du secteur de la construction et une réduction de l'activité dans le bâtiment. L'AVE monte au créneau mais n'obtient gain de cause qu'en 1975, alors qu'une nouvelle crise s'installe. Le mode de développement de la branche est toujours plus remis en question. Occupation de la main-d'œuvre étrangère, aménagement du territoire, résidences secondaires avec la Lex Furgler, marchés communs... Ces problématiques se cristallisent dans les années 1970 et sont toujours d'actualité. Pour traverser le dernier quart du 20^e siècle, l'AVE doit réfléchir à sa structure.

1980

Dans les années 1980, un vent de réforme souffle sur l'AVE. Certains membres remettent en question l'efficacité de l'association à défendre leurs intérêts et son impartialité. En juin 1982, le comité est presque entièrement renouvelé et les statuts modifiés. L'AVE se concentre ensuite sur le rétablissement de relations plus saines avec les autorités cantonales et l'administration. Elle gère ses tâches courantes : contrôle et application

de la CCT, pour parler avec les syndicats, gestion et suivi de la formation professionnelle, intensification de la lutte contre le travail au noir, étalement des travaux et gestion des caisses sociales avec deux nouveautés, l'introduction de la prévoyance professionnelle (CPCV) et de l'assurance-chômage obligatoire. Se pose alors avec acuité la problématique, toujours actuelle, du chômage hivernal.

1990

Dans les années 1990, l'AVE s'engage, rappelle leurs responsabilités à ses membres et se restructure. Une nouvelle crise frappe de plein fouet le secteur, qui ne peut échapper à un redimensionnement. L'AVE intervient auprès des pouvoirs publics pour accélérer et alléger les procédures d'autorisation de construire ou limiter les procédures administratives toujours plus lourdes. L'AVE soutient aussi ses membres, contraints de repenser leurs structures et leur fonctionnement. Elle n'échappe pas non plus au mouvement et lance, en 1994, le concept AVE2000 afin d'accroître sa performance administrative, d'optimiser son fonctionnement interne, d'intensifier la formation professionnelle, de mieux informer à l'interne comme à l'externe. L'actuel directeur, Serge Métrailler, prend ses fonctions en 1996.

1947

Création du secrétariat permanent de l'AVE

1948

Ouverture par l'AVE d'une succursale de la Caisse des congés payés de la SSE

1950

Fondation de la Chambre valaisanne de l'industrie du bâtiment et des travaux publics

Serge Métrailler

« J'ose penser que les pères fondateurs seraient fiers de l'AVE version 2019 »

Engagé en 1996, Serge Métrailler officie tout d'abord en qualité de secrétaire patronal. Il accède en 2001 au poste de secrétaire général, puis prend la fonction de directeur de l'AVE en 2006. Ses compétences, son enthousiasme, sa franchise et ses coups de gueule ont favorisé la formidable évolution de l'association. De gestionnaire de caisses, l'AVE est devenue un guichet unique capable de soutenir quotidiennement ses membres dans tous les domaines.

Serge Métrailler, si nous poursuivons ce retour historique, quels sont les faits marquants intervenus depuis votre arrivée à l'AVE ?

Il y en a eu énormément, tant les domaines sont vastes et les attentes importantes. La restructuration de la commission paritaire a été mon premier gros défi. A mon arrivée, elle regroupait une vingtaine de personnes parmi lesquelles gravitaient les syndicats avec un certain autoritarisme. Aujourd'hui, nous avons trois commissions locales et une commission paritaire plénière qui traite les recours de manière professionnelle et objective, jouissant ainsi d'une grande reconnaissance. Une deuxième réalisation marquante a été la mise sur pied, avec les syndicats, de la retraite anticipée qui a abouti en 2001. Nous avons créé l'exemple au niveau suisse. Troisièmement, en 2003, nous avons mis sur pied une protection juridique pour tous nos membres, qui n'a cessé de s'étoffer et qui est aujourd'hui de type « all inclusive », c'est-à-dire couvrant tous les domaines auxquels un entrepreneur est confronté. De plus, nous traitons les dossiers du droit de la construction et du travail avant les procès. Notre expertise est reconnue et nous liquidons de nombreux dossiers sans avoir recours aux juges. Enfin, je suis particulièrement fier de la création d'AVEmploi, qui a suscité de l'opposition et des doutes lors de son introduction, mais qui répond à une réelle demande, protège mieux et plus nos travailleurs temporaires et génère un chiffre d'affaires conséquent. Nous pourrions évoquer

aussi le centre de sécurité, la flexibilité du temps de travail, la formule d'épargne obligatoire du salaire des apprentis...

Quelles valeurs fortes animent aujourd'hui l'AVE ?

La droiture, la responsabilité et une grande solidarité. Je parle de droiture et de responsabilité car l'AVE ose dire les choses en face. Elle ne tient pas de double discours, même si cela n'est pas toujours apprécié. Nous écoutons, nous comprenons et nous respectons les impératifs des parties en présence. Si la réciprocité n'existe pas, nous devenons beaucoup plus incisifs. Concernant la solidarité, elle se traduit par l'état d'esprit extraordinaire des entrepreneurs. Peu importe la concurrence ou la conjoncture parfois difficile, ils s'investissent sans compter et souvent gratuitement pour soutenir la profession. Ils partent du principe que si la construction va bien, cela est profitable à tous.

Quel est le quotidien de l'AVE, quels sont ses combats actuels ?

Notre quotidien est d'être à l'écoute et disponibles pour nos membres. Nous faisons tout pour les satisfaire. Nos combats sont nombreux. Nous luttons tous les jours pour la défense des conditions-cadres, pour être le plus présents possible auprès de nos importants partenaires que sont en particulier les maîtres d'ouvrages publics. Et puis, nous pratiquons une veille légale

1951

Fondation de la Caisse valaisanne d'allocations familiales de l'industrie du bâtiment (CAFIB)

1952

Un important conflit des salaires éclate dans le secteur de la construction

1954

Convention pour les chantiers d'aménagements hydroélectriques

active afin d'intervenir au niveau suisse déjà, lors de modifications ou de projets législatifs pouvant influencer négativement les entrepreneurs. L'expérience a montré qu'intervenir en amont nous permet d'avoir une certaine influence.

Quelles sont vos principales victoires et défaites récentes ?

Victoires et défaites se conjuguent souvent car nous obtenons de nombreuses victoires sur le papier sans qu'elles se concrétisent. C'est le cas au Grand Conseil, où nos positions sont acceptées sans qu'ensuite cela ne débouche sur une véritable mise en oeuvre au niveau de l'administration. Les conventions passées avec l'Etat, que ce soit pour l'étalement des travaux ou l'application des normes SIA, sont quasiment restées lettre morte. Désormais, nous ne nous contentons plus d'accords écrits, nous exigeons des faits, avec comme premier succès le montant de CHF 10 millions supplémentaires obtenus pour l'entretien des routes sur le budget 2018. J'ai toutefois envie de parler d'une victoire à la Pyrrhus puisque ce combat pour octroyer davantage de fonds à l'entretien du réseau routier, nous le menons depuis dix ans, en martelant qu'en cas de catastrophes naturelles, les dégâts dus au manque de maintenance seraient plus conséquents. Les récentes intempéries nous ont, malheureusement, donné raison. En matière d'état de son réseau routier, le rang catastrophique qu'occupe le canton du Valais en comparaison intercantonale n'est qu'une démonstration encore plus claire de ce déficit d'entretien et d'investissement sévissant depuis de trop longues années.

Un mot sur votre vision de l'avenir ?

Je vois trois grands défis. Le premier est d'arriver à réduire au maximum le chômage hivernal qui est une véritable plaie pour nos entreprises. Nous avons un projet avec l'Etat, qui semble avoir compris nos enjeux et partager nos objectifs. Il faudra que le canton, les communes et les partenaires sociaux fassent preuve de solidarité. Si nous pouvions ne plus faire la « une » des journaux alémaniques chaque automne, ce serait une grande victoire pour l'AVE, mais aussi une démonstration que le Valais est innovant. Le deuxième défi est d'assurer la pérennité de nos institutions sociales, notamment la retraite anticipée, pour garantir une protection optimale à nos travailleurs. Enfin, troisième défi et non des moindres, il s'agit de ramener le bon sens au centre des préoccupations des administrations ou des politiques, afin d'éviter les débauches d'énergie n'apportant aucune plus-value.

Compte tenu de tout ce qui précède, dans quel état d'esprit l'AVE aborde-t-elle son 100^{ème} anniversaire ?

Avec sérénité, avec le sentiment du devoir accompli. J'ose penser que les pères fondateurs de l'AVE seraient assez satisfaits en 2019.



Nous écoutons, nous comprenons et nous respectons les impératifs des parties en présence. Si la réciprocité n'existe pas, nous devenons beaucoup plus incisifs.



1959

Inauguration du bâtiment de l'AVE, à l'avenue de la Gare 39 à Sion

1983

Fondation de la Caisse de pension de la construction du Valais (CPCV)

1991

Début de la plus longue crise économique du secteur de la construction en Valais

L'AVE, pour eux, c'est...

Plusieurs associations et organismes collaborent régulièrement avec l'AVE. Ils ont accepté d'évoquer les travaux communs et quelques souvenirs, bons ou moins bons. Deux anciens conseillers d'Etat se sont également prêtés au jeu.

« L'AVE porte les couleurs de toute la construction valaisanne. »



« L'AVE a par nature un rôle de leadership à assumer dans la défense des intérêts des milieux de la construction. Il me semble, à ce titre, légitime qu'elle porte les couleurs de toute la construction valaisanne avec la présidence de constructionvalais qui regroupe aussi les métiers du second-œuvre et des mandataires de la construction. Nos deux institutions sont en relation depuis plusieurs décennies et il serait faux de dire qu'il n'y a jamais eu d'accrocs ou de passages difficiles. Aujourd'hui, la qualité de notre dialogue est excellente. Les sujets de collaboration sont nombreux et l'entente cordiale, empreinte de respect mutuel. Je me souviens en particulier de la récente réforme de la loi valaisanne sur les constructions qui a constitué un très bel exemple de collaboration. Je souhaite à l'AVE de garder son éclat. C'est aujourd'hui une association magnifique au sein de laquelle les entrepreneurs se sentent à la fois représentés et bien défendus ».

Gabriel Décaillet, directeur du Bureau des Métiers



Siège de l'AVE à Sion.

1994

Adoption du concept AVE2000

1995

Inauguration du nouveau bâtiment à la rue de l'Avenir 11 à Sion. Premier bulletin d'information AVEinfo

1998

Création d'un centre de formation à la sécurité (PASEC) à Sierre

« L'UVAM et l'AVE collaborent étroitement pour la défense des intérêts du canton. »



« L'AVE joue un rôle essentiel pour la défense des intérêts du canton. Nous collaborons étroitement dans ce but ou lorsqu'il s'agit d'introduire des mesures qui aident au bon fonctionnement des entreprises. Parmi les nombreux souvenirs à évoquer, je garde celui de négociations automnales animées, dans les années 1990, lorsque les syndicats exigeaient une augmentation salariale en raison d'une inflation assez importante. Or, nous avons régulièrement octroyé des augmentations et nous étions contents que l'AVE ait, elle aussi, décidé de ne pas entrer en matière sur une nouvelle hausse. Nous étions prêts, nos arguments affûtés. Mais les syndicats nous ont pris de court en début de séance, nous informant que la SSE avait, elle, décidé d'octroyer une augmentation. Nous avons dû céder face à la pression de la SSE et au risque de grève.

Je formule tous mes vœux pour la pérennité de l'association, qu'elle puisse continuer à défendre les intérêts de la branche et de toute l'économie valaisanne. Car quand le bâtiment va, tout va, et l'inverse est aussi, voire surtout, vrai ».

Marcel Delasoie, secrétaire général de l'Union valaisanne des arts et métiers

« L'AVE joue un rôle important dans la défense des intérêts de l'entreprise et de l'économie. »



« L'AVE joue un rôle important dans la défense des intérêts de l'entreprise et de l'économie. Elle est pour nous un partenaire important avec lequel nous essayons d'avoir la collaboration la plus étroite possible en l'intégrant au maximum dans le fonctionnement de la CVCI. Le président de l'AVE siège d'ailleurs au sein de notre comité. Parmi les bons souvenirs à évoquer, je garde celui de notre lutte conjointe menée lors de la votation cantonale sur le fonds de financement de la 3^e correction du Rhône. Une campagne qui s'était soldée par un beau succès.

Je souhaite bien sûr longue vie à l'AVE. Mes vœux vont aussi aux entrepreneurs qui composent l'association, afin qu'ils trouvent la résilience et la créativité nécessaires pour affronter les défis qui attendent la branche et ceux, très actuels, de la mise en œuvre de la LAT et de la Lex Weber. Je souhaite qu'ils résistent à la pression mise par la main-d'œuvre étrangère en termes de travail illégal et de concurrence déloyale ».

Vincent Riesen, directeur de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie

2000

Adoption d'une Convention collective de la retraite anticipée (RETABAT)

2003

Fondation de l'association Construction Valais

2004

Fondation de la Protection juridique pour tous

« L'AVE est une structure indispensable à l'heure de l'individualisme et de la concurrence exacerbée. »



« L'AVE est un bouquet de lumières, un rassemblement de confiance, un vrai centre de compétences, une structure indispensable à l'heure de l'individualisme et de la concurrence exacerbée! Nous avons beaucoup d'amitié avec le « boss », Serge Métrailler. Notre complicité renforce nos collaborations. Des anecdotes, il y en aurait mille à raconter mais j'en résume une. Entre les fédérations de Neuchâtel et du Valais, il existait au début des années 2000 une saine concurrence tennistique. Nous avons pour habitude de commencer le travail associatif et patronal par un tournoi intercantonal. En général, le Valais gagnait, car Neuchâtel est connu loin à la ronde pour sa grandeur d'âme et son savoir-vivre! Toutefois, l'important n'était pas le résultat, mais l'après-match. Et là encore, le Valais était imbattable! Je souhaite à l'AVE que le succès continue, avec un peu de Napoléon dans les victoires et de Cyrano pour le panache! »

Jean-Claude Baudoin, directeur de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs

« Un sentiment de reconnaissance et de gratitude pour cette collaboration réciproque. »



« L'AVE est une grande famille, un partenaire essentiel du chef du département concerné pour la politique menée par le gouvernement. J'ai vécu avec elle une excellente collaboration et, pour cela, j'ai énormément de plaisir à marquer son centenaire. Après une période un peu agitée avant mon entrée en fonction, j'ai consacré beaucoup de temps à œuvrer en toute transparence et bien entendu sans langue de bois. J'ai toujours accordé une grande importance à l'information réciproque, pour pouvoir tisser ensemble la toile des voies de communication du Valais, de la plaine à la montagne. J'exprime ici une reconnaissance particulière pour la collaboration obtenue dans la construction, à un rythme soutenu, de « l'autoroute du Rhône » qui est la colonne vertébrale du canton. Je me souviens que l'AVE a tenu l'une de ses assemblées générales sur le lac Léman, ce qui m'avait fait dire dans mon discours: « C'est la première et dernière fois, que vous me mènerez en bateau! »

Je suis animé par un sentiment de reconnaissance et de gratitude pour cette collaboration réciproque qui est une condition pour réussir ensemble. Merci et bon vent! »

Bernard Bornet, conseiller d'Etat de 1981 à 1997

2006

Signature d'un accord entre AVE et syndicats pour l'annualisation du temps de travail

2008

Création d'AVEmploi SA

2014

Registre des entreprises. Création d'une commission « lobby et communication »

« Visible et présente, l'AVE porte avec efficacité un message de compétence et de force. »

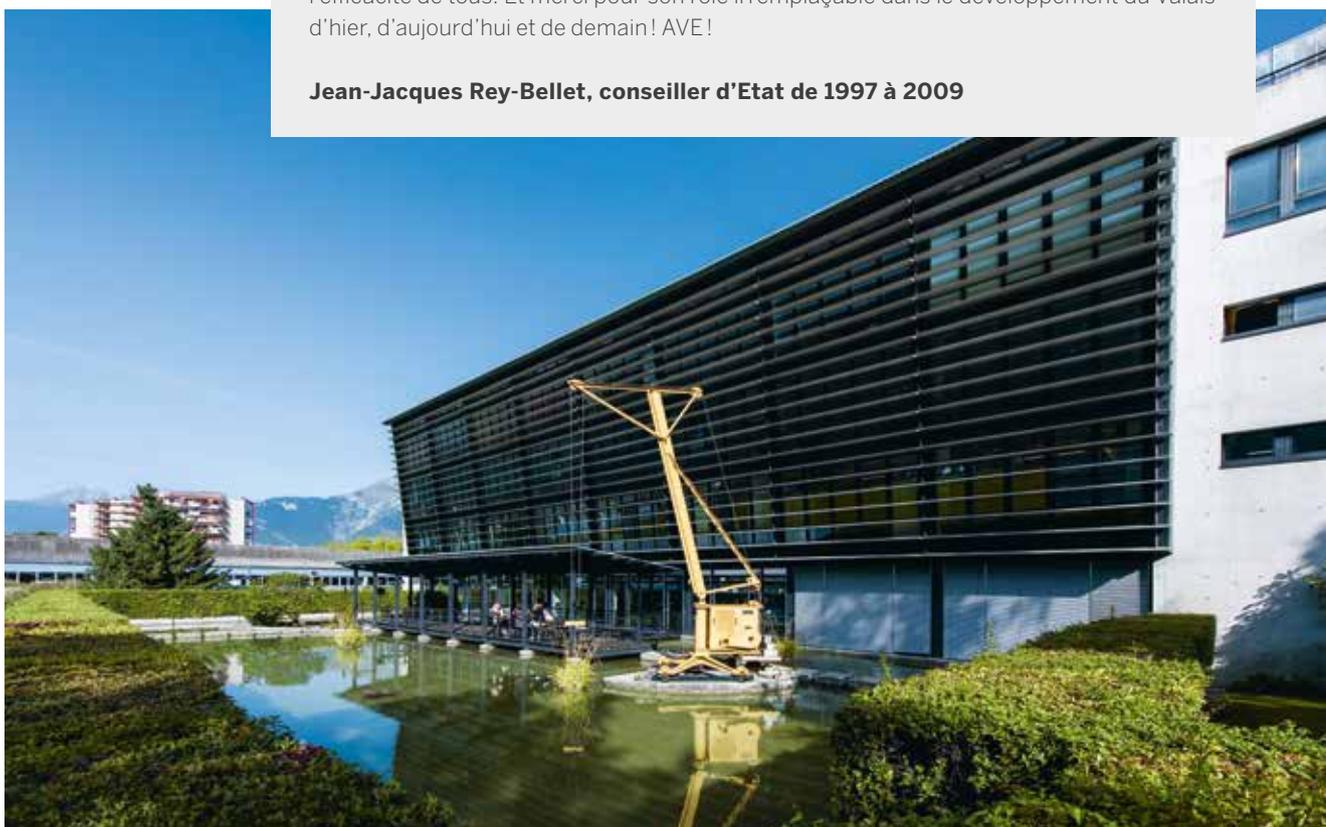
AVE! L'association s'annonce comme un salut romain, clair et vigoureux. Dans le monde de la construction qu'on dit enclin au « chacun pour soi », l'AVE prouve le contraire depuis 100 ans : les entrepreneurs savent que l'union fait la force et qu'il vaut mieux parler d'une seule voix.

Visible et présente, l'AVE porte avec efficacité un message de compétence et de force.

La concurrence a beaucoup changé avec l'introduction des marchés publics. Aux temps où les collectivités distribuaient plus ou moins bien les travaux a succédé le temps de l'offre « économiquement la plus favorable ». Pas facile de rogner les marges sans dumping et de prouver qu'on est meilleur qu'un concurrent membre de l'association... Sans flatterie, je peux dire que l'AVE a joué – et joue – un rôle essentiel pour la qualité des offres et du travail.

Au cours de « mes » 12 ans, la collaboration s'est intensifiée pour une meilleure compréhension. A côté des rencontres « officielles » (interdit de manquer l'assemblée annuelle et sa suite!), des séances techniques fréquentes ont précisé les attentes, dans un vrai esprit de partenariat dynamique. Mon souhait : que l'AVE continue à soutenir l'esprit d'entreprise de ses membres et à proposer des simplifications pour améliorer l'efficacité de tous. Et merci pour son rôle irremplaçable dans le développement du Valais d'hier, d'aujourd'hui et de demain ! AVE!

Jean-Jacques Rey-Bellet, conseiller d'Etat de 1997 à 2009



Siège de l'AVE à Sion.

2015

Création d'AVE-TV

2016

Création de l'Association de renforcement des contrôles sur les chantiers de construction

2019

L'AVE fête ses 100 ans

Delphine Debons, historienne

Elle signe le premier ouvrage retraçant l'histoire des entrepreneurs valaisans.

Jamais encore les fondements de la construction valaisanne n'avaient été explorés. C'est désormais chose faite. Pour laisser une trace tangible de son 100^e anniversaire, l'AVE a confié ce travail de recherche à l'historienne Delphine Debons. En relevant le défi, l'auteure - elle-même fille d'entrepreneur - a pris le parti de mettre en lumière les êtres humains avant la technique, en s'attachant à révéler comment la profession d'entrepreneur est née et a évolué en Valais. L'ouvrage intitulé « une histoire en chantier(s) » sort de presse cette fin d'année.

Delphine Debons, pourquoi avoir accepté d'écrire ce livre ?

Sans aucun doute pour remplir un devoir de mémoire, car appréhender son passé est indispensable pour agir en conscience sur son présent et son futur. J'avoue avoir hésité au départ, en raison du lien que j'ai avec le métier d'entrepreneur puisque c'est celui de mon père. Finalement, j'ai estimé que cela me permettrait de mieux comprendre certains aspects de son travail. L'un des principaux enjeux a donc été de prendre du recul pour préserver l'objectivité dont doit être empreint tout travail historique. Au-delà de mon vécu personnel, je trouvais très important de traiter un sujet sur lequel personne ne s'était encore penché, alors même que la construction valaisanne est l'un des principaux secteurs économiques du canton. Les ouvriers, les architectes, les ingénieurs ont leurs historiens. Les entrepreneurs se situaient dans l'entre-deux, parmi les « oubliés » de l'histoire.

Dès lors, comment avez-vous conçu cet ouvrage ?

Je me suis plongée dans les archives de l'AVE, un fonds conséquent, bien conservé,

toutefois ni classé, ni inventorié, lacunaire aussi puisque les premières décennies ne sont quasiment pas documentées. Cela a accru la complexité de la tâche. Puis, en prenant connaissance de tous ces documents, de nombreuses questions ont surgi. Tenter d'y répondre a nécessité un minutieux travail d'enquête. Il a fallu comprendre le contexte plus général, économique et social, croiser les sources afin de vérifier les informations, prendre en compte les différents points de vue et, si possible, combler les vides.

L'ouvrage ne se limite pas à retracer l'histoire de l'AVE puisqu'il débute au Moyen Age déjà. Pourquoi ?

La naissance de l'AVE symbolise la consolidation d'une profession. Comment et dans quel contexte est née l'association ? De plus, ces entrepreneurs qui ont uni leurs forces étaient majoritairement italiens. Pourquoi ? Trouver les réponses à ces questions m'a conduit à remonter dans le temps.

Qu'avez-vous ressenti en vous plongeant dans l'histoire des entrepreneurs ?

De l'admiration pour ce qu'ils ont réalisé et énormément de respect. J'ai également

découvert un rapport à l'ouvrier qui est vraiment très beau, une véritable estime qui se traduit par une très grande conscience de leur responsabilité sociale. J'ai eu la chance de rencontrer plus d'une vingtaine d'entrepreneurs et j'ai été très touchée par leur accueil, par les histoires qu'ils m'ont racontées. Grâce à eux, j'ai pris conscience de la diversité des entreprises qui forment l'AVE, mieux compris et pu retranscrire leurs motivations et leurs préoccupations.

A votre avis, pourquoi doit-on absolument lire ce livre ?

Pour découvrir le métier d'entrepreneur sur lequel on a encore beaucoup de préjugés et qui est souvent incompris. Qui sont les entrepreneurs, d'où viennent-ils, quelles sont leurs motivations, comment réagissent-ils aux soubresauts économiques, quels rapports entretiennent-ils avec leurs collaborateurs ? Le livre fournit quelques réponses à ces questions. De plus, et je le répète, savoir d'où l'on vient aide à comprendre le présent. Le lecteur découvrira ainsi, avec étonnement sans doute, que les préoccupations des entrepreneurs d'hier sont très similaires à celles qu'ils rencontrent de nos jours. Enfin, cet ouvrage est

là pour rappeler que si l'AVE est aujourd'hui un important partenaire économique, ses membres n'étaient qu'une vingtaine en 1920. Il est intéressant de se le rappeler et de voir comment l'association a évolué.

Que ressentez-vous maintenant que l'ouvrage est terminé ?

Un mélange de satisfaction, de soulagement mais aussi une sorte de baby-blues. Bientôt le livre entamera sa deuxième vie, il ne m'appartiendra plus. Pour ne rien vous cacher, j'éprouve une certaine appréhension à le lâcher...



J'ai découvert un rapport à l'ouvrier qui est vraiment très beau, une véritable estime qui se traduit par une très grande conscience de leur responsabilité sociale.



Politique

Prises de position



Marchés publics

La commission extraparlamentaire chargée d'analyser les problèmes que rencontrent les maîtres d'œuvre dans le cadre de l'attribution des marchés publics, a siégé à plusieurs reprises en vue de rendre son rapport idéalement tout début 2019.

L'implication de l'AVE et de constructionvalais a permis l'examen par tous les acteurs - mandataires, maîtres d'œuvre, communes - des aspects de la loi devant être corrigés pour que la qualité et la durabilité des ouvrages soit garantie en premier lieu. Des thèmes essentiels tels que les critères d'aptitude, la sous-traitance, les critères d'adjudication, le gré à gré exceptionnel, la pondération du prix, le respect des conventions collectives, la reconnaissance des badges certifiés par les commissions paritaires, la transmission obligatoire des procès-verbaux d'ouverture des soumissions et des notations, les mandataires... ont ainsi fait l'objet de leur attention. Il s'agira ensuite de traduire dans la législation les propositions émises pour que les maîtres d'œuvre puissent enfin disposer des outils nécessaires à la défense de l'économie.

L'AVE demeurera attentive à ce que le bon sens reprenne ses droits dans ce domaine, ce qui ne peut être que positif pour l'ensemble des intervenants.



Valeur locative

Le Valais est fortement impacté par la valeur locative et les instruments permettant aux propriétaires de valoriser leurs biens, en les incitant à investir, pour maintenir la qualité de leur objet, dans des rénovations générant également des gains en énergie, confort etc.

Or, le Conseil national, par plusieurs tentatives, reprises par une initiative parlementaire du Conseil des Etats, a pour ambition de supprimer la valeur locative, considérée comme un gain inique puisque fictif. L'idée est séduisante, mais le corollaire est tout aussi dommageable puisque les intérêts de la dette ne pourront plus être défalqués du revenu imposable, tout comme les coûts d'entretien, et tout dernièrement ceux liés aux améliorations énergétiques. Ces derniers aspects sont les plus préjudiciables à notre branche, puisque le fait de pouvoir diminuer ses impôts est un encouragement à effectuer des travaux dont elle bénéficie. Ainsi, si le projet devait passer la rampe, nul doute que les propriétaires seraient moins enclins à rénover et que le parc immobilier vieillirait.

Par ailleurs, même si la liberté devait être laissée aux cantons de maintenir ces déductions, le Valais ne pourrait se le permettre au vu de la baisse drastique des rentrées fiscales par la conjugaison de l'abolition de la valeur locative et la soustraction des intérêts et des coûts tant d'entretien que d'améliorations énergétiques.

L'AVE est intervenue, tout comme constructionvalais et constructionromande, mais n'a malheureusement pas trouvé pour l'instant un écho favorable auprès des instances suisses.



Convention nationale

La convention nationale arrive à échéance le 31 décembre 2018. Afin d'assurer une concurrence loyale et éviter un dumping social, respectivement entrepreneurial, de garantir les acquis de même que la sauvegarde des places de travail et de l'économie, il est impératif qu'une nouvelle convention soit signée et étendue.

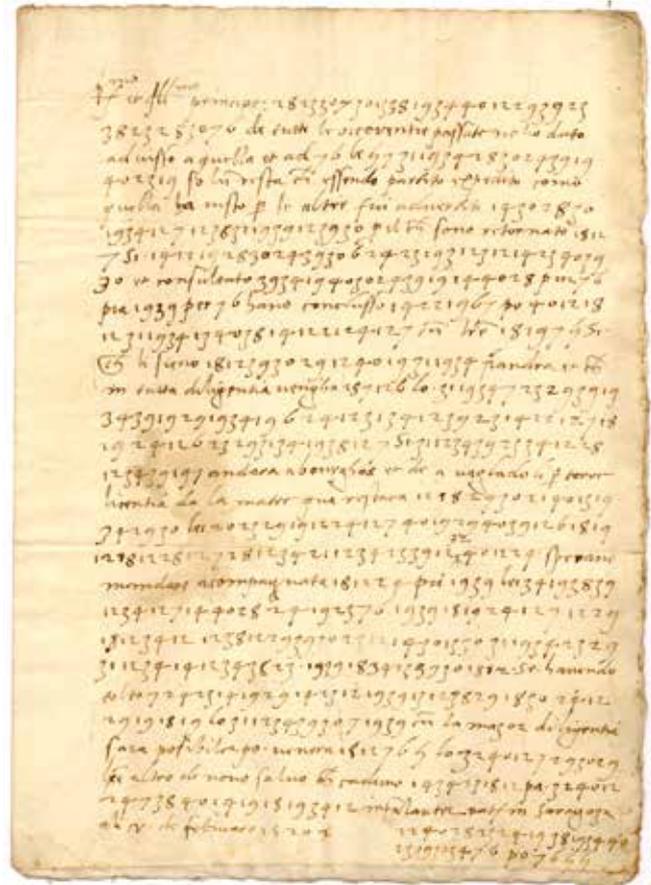
Les différents projets et propositions soumis à ce jour n'ont pas reçu l'aval de l'AVE et les négociations n'ont, au moment de mettre sous presse, pas encore abouti.

L'AVE a conclu des conventions particulières et parvient, avec ses partenaires sociaux valaisans, à trouver des solutions que le bon sens impose. Puissent nos organes faïtières en faire de même.

Les nouvelles législations, révisions et initiatives font l'objet d'une attention toute particulière de l'AVE qui, par sa commission lobby, s'implique de manière significative dans la veille des dossiers politiques.

Concours AVE 100 ans

Qui saura craquer le code Schiner ?



Le code Schiner est un document chiffré dont le contenu reste un mystère.

B brillant politicien, aussi fin diplomate que redoutable chef de guerre, le Cardinal Mathieu Schiner, Prince-Evêque de Sion au tournant des 15^e et 16^e siècle, a correspondu avec toutes les têtes couronnées de son temps. D'abondantes traces de ses activités sont conservées aux Archives de l'Etat du Valais. Dans ce corpus impressionnant, une lettre, ci-dessus en image, adressée au Cardinal par un mystérieux

correspondant a été repérée : codée et chiffrée, cette missive n'a jamais dévoilé ses secrets.

Le défi est lancé : saurez-vous déchiffrer la lettre, trouver le correspondant et en transcrire le contenu ? Sachant que le Cardinal Schiner était capable de lire et d'écrire dans au moins 5 langues – l'allemand, le français, l'italien, le latin et l'espagnol - le challenge est de taille et n'attend que d'être relevé !

Tentez votre chance, sondez votre logique, jouez de votre curiosité ou de votre sagacité et tentez dès aujourd'hui de gagner l'un des magnifiques prix offerts par l'AVE au premier qui réussira à craquer le « code Schiner » !

Informations et inscriptions sur :
www.ave-wbv.ch/schiner

Benedikt Koch

« La numérisation permet aux entreprises de se démarquer »

Dans le secteur principal de la construction également, les nouvelles technologies font l'objet d'une grande attention. Que peuvent-elles apporter et quels seront leurs impacts ? Le directeur de la SSE, Benedikt Koch, nous livre sa vision.

M. Koch, dans le domaine de la construction, quelles sont les principales innovations technologiques ?

A mon avis, elles sont multiples, par exemple dans l'optimisation des ouvrages de construction, la planification, l'assistance sur les chantiers ou la préfabrication d'éléments. Malgré la numérisation, nous continuerons à construire avec des matériaux et des machines; les ressources humaines seront toujours nécessaires. La digitalisation ne doit pas devenir une fin en soi, mais un moyen en vue par exemple d'améliorer la planification, l'exécution et de permettre l'exploitation des ouvrages de construction, cela grâce à des interfaces parfaitement harmonisées entre elles.

Quels impacts ces nouvelles technologies auront-elles sur les métiers de la construction ?

A l'avenir, le travail sur les chantiers sera caractérisé par un plus important recours à des technologies digitales. Le travail physique diminuera, alors que le savoir-faire technologique gagnera en importance. Plus la préfabrication sera possible, plus l'influence de la numérisation sera importante. Je pense à la



La numérisation permet aux entreprises de poursuivre le développement de modèles commerciaux avec de nouvelles prestations.

construction en bois, où la construction par éléments s'est implantée depuis plus de vingt ans. Dans l'assainissement de bâtiments ou les transformations, le savoir-faire analogique et l'expérience des acteurs impliqués feront la différence.

Ces innovations sont-elles facilement intégrables ? Les entrepreneurs sont-ils prêts ?

La numérisation permet aux entreprises de poursuivre le développement de modèles commerciaux avec de nouvelles prestations, de se démarquer d'autres opérateurs en élargissant leur position

sur le marché. Déterminer le moment où elle devrait saisir les chances de la numérisation dépend de chaque entreprise et de ses compétences de base. Il ne faut pas attendre que les carnets de commandes se vident. On devrait investir lorsque les affaires marchent encore bien.

Le coût et l'investissement en temps que requièrent ces nouvelles technologies sont-ils assumables pour les entrepreneurs ?

Selon la devise « évolution au lieu de révolution », la numérisation devrait se faire par étapes. Ainsi, les entreprises

ne perdront pas la vue d'ensemble et le contrôle des coûts ; et les collaborateurs peuvent s'habituer progressivement aux nouveaux processus.

Quelles sont les plus-values à en retirer à terme ?

Pour la plupart des entreprises, la numérisation ne signifie pas le passage à des produits standardisés, mais à des processus qui soient le plus standardisés possible. Le plus grand potentiel réside dans l'optimisation des interfaces entre planification, préparation du travail, réalisation et exploitation.

Est-ce à dire que les techniques traditionnelles sont appelées à disparaître ?

La demande en collaborateurs maîtrisant les travaux manuels, comme main-d'œuvre qualifiée, demeurera élevée. Il faut qu'ils soient bien préparés aux changements, et au bénéfice des compétences requises pour la digitalisation ; mais ils ne doivent pas perdre la main dans les travaux traditionnels.

La Suisse est-elle en avance ou en retard par rapport à d'autres pays d'Europe ?

La SSE est membre du groupe de travail Numérisation 4.0 de la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC). Dans ce cadre, nous constatons qu'en comparaison européenne, le thème numérisation est déjà fortement diffusé dans les entreprises suisses.

Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux entrepreneurs ?

Notre association souhaite créer les bases permettant aux entreprises de profiter de la numérisation au quotidien sur les chantiers. Mais c'est à elles de réaliser les dernières étapes de la digitalisation.

En investissant, on risque de miser trop tôt sur le mauvais cheval ou de rater le coche. Le gros défi pour les entreprises est de trouver la bonne mesure et le bon moment pour monter dans le train de la numérisation.



Benedikt Koch © André Springer

Alain Dubois, archiviste cantonal

« Les archives de l'AVE, un nouveau gisement pour la recherche »

Une nouvelle vie débute pour les archives de l'AVE. Elles vont bientôt rejoindre les locaux des Archives de l'Etat du Valais, aux Arsenaux, où elles seront triées, classées et conditionnées avant d'être, en partie du moins, ouvertes au public. Surtout, elles pourront désormais susciter et alimenter de nouveaux travaux de recherches sur l'histoire valaisanne.

Cinquante mètres linéaires. Telle est la taille des archives que l'AVE a décidé de confier aux Archives de l'Etat du Valais à l'occasion de son 100^e anniversaire. « Un fonds volumineux, précieux à plusieurs titres », explique l'archiviste cantonal Alain Dubois. Tout d'abord parce qu'il s'agit de la mémoire d'une association faitière qui couvre l'ensemble du territoire cantonal. Ensuite, parce qu'au-delà des protocoles et des rapports annuels, ce fonds contient de nombreux documents en lien avec les caisses sociales, ce qui est relativement rare. « Nous aurons ainsi une trace de tout ce que l'AVE a entrepris et réalisé pour défendre le rôle économique et social des entrepreneurs », se réjouit Alain Dubois. De plus, ces documents permettront de retracer non seulement l'histoire de l'AVE et du tissu économique valaisan, mais aussi d'élargir les perspectives par rapport aux fonds existants, les uns et les autres étant bien souvent complémentaires. C'est d'ailleurs pourquoi les Archives de l'Etat du Valais incitent activement les associations et entreprises à y déposer les leurs.

Celles de l'AVE sont désormais en main de plusieurs spécialistes. Il s'agit tout d'abord d'évaluer, de trier et de

déterminer quels sont les documents qui seront conservés. Une tâche importante et essentielle qui permettra de passer à l'étape de classement. Interviendra ensuite tout un travail de conditionnement de ces documents afin qu'ils puissent être préservés sur le long terme (suppression des éléments métalliques, des post-it, du plastique), pour finalement aboutir à la rédaction de leur inventaire. Et ensuite ? « Dès que cet inventaire sera mis en ligne, les archives de l'AVE seront ouvertes au public », explique Alain Dubois. Précision importante : seuls les documents déjà publiés le seront puisqu'une forme d'embargo existe concernant les documents contenant des informations personnelles. Ce délai varie de trente ans à cent ans suivant leur dépôt.

Les archives ne sont toutefois plus un trésor précieusement gardé. « Elles doivent vivre et il faut que la population puisse se les approprier ou se les réapproprier », souligne encore Alain Dubois. Ce dernier est d'ailleurs en contact régulier avec les universités pour proposer aux étudiants des sujets en lien avec l'histoire valaisanne. A ce titre, les archives de l'AVE représentent incontestablement un nouveau gisement pour la recherche.



Les archives valaisannes en chiffres

17 kilomètres linéaires dont :

- 2 kilomètres d'archives communales
- 2 kilomètres d'archives privées



Les archives laissent une trace de tout ce que l'AVE a entrepris et réalisé pour défendre le rôle économique et social des entrepreneurs.



Alain Dubois et Serge Métrailler dans les locaux des Archives de l'Etat du Valais

Agenda AVE

05
DEC

Vernissage du livre
« une histoire en chantier(s) »
Les Arsenaux, Sion

05
FEV

Journée Infra
Lausanne

FÉVRIER

Séances locales (en matinée)

Haut-Valais : jeudi 21 février
Centre : jeudi 14 février
Bas-Valais : mardi 19 février

10
AVRIL

Conférence des Présidents
Berne

22
MAI

Assemblée des délégués SSE
Olten

14
JUN

Assemblée générale
100^e anniversaire de l'AVE
Sion

28
JUN

Journée de la Construction
Assemblée générale SSE
Bâle

Les anciens présidents

Des défis, ils en ont relevé plusieurs...

Des crises à gérer, des combats à mener, mais aussi des victoires à célébrer... L'histoire de l'AVE s'est construite sur cette base. Trois anciens présidents de l'association évoquent quelques temps forts et réalisations clés.

« Mieux servir les membres, défendre et valoriser la profession et améliorer notre image de marque »

« Chaque présidence de groupements professionnels apporte son lot de changements et d'adaptation aux besoins du marché. Tel fut le cas durant mon mandat, où une restructuration a paru nécessaire afin de répondre aux mutations importantes de la construction, touchant les domaines technique, administratif et juridique. Nous avons ainsi entrepris une profonde réflexion dans le cadre du projet AVE2000 sur nos buts et nos engagements, en nous appuyant sur trois leitmotivs : mieux servir les membres, défendre et valoriser la profession et améliorer notre image de marque. Cet exercice a conduit à la mise en place d'une structure performante, à même de répondre à de telles contingences, et je suis heureux d'avoir pu participer à cette évolution ».

Michel Buro
président de 1994 à 2002

« Démontrer que notre branche est un poids lourd de l'économie »

« Notre principal souci a été de gérer la crise que traversait notre organe faïtier, la SSE. Nous nous sommes battus, aux côtés de nos collègues romands, pour maintenir nos deux représentants au comité central. En 2003, afin de défendre plus facilement nos intérêts, nous avons décidé de créer et de structurer la « Région Romandie » de la SSE. Nous souhaitons améliorer les relations de l'AVE avec le pouvoir politique, principal décideur des investissements en matière de construction, et démontrer que notre branche est un poids lourd de l'économie. La naissance de constructionvalais, en juillet 2003, allait dans ce sens. Ayant soutenu la votation pour les redevances sur les poids lourds (1998), redevances devant servir principalement à l'entretien des routes, nous avons dû nous battre avec le Conseil d'Etat afin que cela soit effectivement le cas ».

Charly Sierro
président de 2002 à 2006

« Les réalisations ont été nombreuses, notamment la création d'AVEmploi afin d'offrir une meilleure protection à l'ouvrier. »

« Durant cette période, nous avons renforcé constructionvalais, ses membres faisant front commun lors de votations ou de consultations, avec l'appui du Groupe Construction à la députation. La section « Région Romandie » a été réorganisée afin de devenir un puissant lobby face à Zurich et aux autres sections. Les réalisations ont été nombreuses. Elles concernaient notamment la création d'AVEmploi afin d'offrir une meilleure protection à l'ouvrier. Une convention paritaire a été signée entre l'Etat, les syndicats, l'AVE et le Bureau des Métiers pour contrôler le travail illégal et les travailleurs détachés. Une avancée a été opérée en matière de valorisation des déchets de chantiers. Concernant la mise en soumission des tunnels de l'A9 dans le Haut-Valais, l'AVE a notamment lutté pour un découpage des lots afin qu'un maximum d'ouvrages soit exécuté par des entreprises valaisannes ».

Jean-Marc Furrer
président de 2006 à 2014

Pour eux, l'avenir de l'AVE passe par :

- **Michel Buro** : La vigilance, afin de pouvoir relever les défis futurs
- **Charly Sierro** : La maîtrise des moyens et canaux de communication et la baisse, à prévoir, des carnets de commandes
- **Jean-Marc Furrer** : Un effort principal à porter sur la formation
- **Alain Métrailler** : La familiarisation avec les nouvelles technologies et l'adaptation à l'accroissement des réglementations



Alain Métrailler en compagnie des trois anciens présidents : Jean-Marc Furrer, Charly Sierro et Michel Buro (de gauche à droite)

Alain Métrailler

Qui seront les entrepreneurs de demain ?

A l'avenir, les entrepreneurs devront continuer à faire preuve de courage, de créativité et d'ingéniosité pour apprivoiser les nouvelles technologies et s'adapter à l'accroissement des réglementations. A l'heure où l'évolution de l'environnement de travail et des conditions-cadres questionne sur le profil de l'entrepreneur de demain, il est clair que l'AVE aura plus que jamais un rôle de soutien à jouer.

Le métier a toujours évolué et il va encore changer. Pour le président de l'AVE, Alain Métrailler, cette certitude s'appuie sur deux constats.

Le premier tient au fait que l'entrepreneur d'aujourd'hui doit pouvoir consacrer une partie de son énergie à relever un nouveau défi, celui de l'innovation technologique (lire en page 20). Le BIM (Building Information Modeling ou Modélisation des informations du bâtiment), pour penser construction intelligente et durable, rencontre un franc succès. D'autres innovations apparaissent, telles que la robotique sur les chantiers ou des matériaux inédits. L'adoption des nouvelles technologies, bien que coûteuse en moyens et en temps, constitue sans aucun doute un réel avantage concurrentiel. « Il faut souhaiter que les structures de petite et moyenne taille aient la possibilité de mettre en œuvre ces changements, que ceux-ci ne soient pas réservés à celles qui pourront investir massivement », déclare Alain Métrailler.

Le second constat posé par le président de l'AVE est que l'entrepreneur est aujourd'hui de plus en plus mobilisé par des problématiques administratives. Auparavant, il pouvait se consacrer à l'acte de construire. Désormais, il doit à la fois savoir bâtir, investir dans les nouvelles technologies, être

juriste, chargé de sécurité, économiste et spécialiste en environnement. Seul, l'entrepreneur a en face de lui des architectes et des maîtres d'ouvrage accompagnés de tous ces spécialistes. « Quel sera le profil des entreprises de demain et qui seront les entrepreneurs qui sauront composer avec cette évolution ? » s'interroge Alain Métrailler.

A ces questions qui résonnent comme un défi, le président de l'AVE n'a pas de réponse toute faite. Il est toutefois habité par deux certitudes : la première est qu'à l'avenir, l'association devra davantage encore lutter pour freiner cette surenchère légale et administrative, et donc s'opposer à la dégradation des conditions-cadres. Sa seconde certitude est que les entrepreneurs du canton, accompagnés par l'AVE, sauront se concentrer sur ces évolutions avec la volonté et l'enthousiasme qui les caractérisent. « Car aujourd'hui comme hier, nous, entrepreneurs, souhaitons demeurer les moteurs de l'évolution de nos métiers », conclut Alain Métrailler.



Alain Métrailler

Wer sind die Unternehmer von morgen?

Auch in Zukunft müssen die Unternehmer weiterhin Mut, Kreativität und Erfindungsgabe beweisen, um mit den neuen Technologien vertraut zu werden und sich der zunehmenden Reglementierung anzupassen. In einer Zeit, in der sich die Entwicklung der Arbeitsumgebung und der Rahmenbedingungen mit der Frage nach dem Profil des Unternehmers von morgen befasst, ist es klar, dass der WBV mehr denn je eine unterstützende Rolle zu spielen hat.



Der Beruf hat sich immer entwickelt und er wird sich auch in Zukunft verändern. Für den Präsidenten des WBV, Alain Métrailler, beruht diese Gewissheit auf zwei Feststellungen.

Die erste Feststellung beruht auf der Tatsache, dass der Unternehmer von heute einen Teil seiner Energie für die Bewältigung einer neuen Herausforderung, nämlich der technologischen Innovation, einsetzen muss (siehe Seite 20). Für eine intelligente und nachhaltige Bauweise wird erfolgreich das BIM (Building Information Modeling oder Bauwerksdatenmodellierung) eingesetzt. Andere Innovationen wie Robotertechnik auf den Baustellen oder neue Materialien zeichnen sich ab. Der Einsatz neuer Technologien, auch wenn der finanzielle und zeitliche Aufwand gross ist, bildet ohne Zweifel einen Faktor für Leistung und Effizienz und stellt somit schlussendlich einen grossen Wettbewerbsvorteil dar. «Es ist zu hoffen, dass diese Technologien nicht nur denjenigen Unternehmen vorbehalten sind, die massiv investieren können, sondern dass auch die kleinen und mittleren Unternehmen die Möglichkeit erhalten, von diesen Änderungen zu profitieren», erläutert Alain Métrailler. Die zweite Feststellung des Präsidenten des WBV besteht darin, dass der Unternehmer von heute immer mehr mit

administrativen Problematiken beschäftigt ist. Früher konnte er sich dem Akt des Bauens widmen. Künftig muss er gleichzeitig bauen, in neue Technologien investieren, Jurist, Ökonom, Sicherheitsbeauftragter und Umweltspezialist sein. Der Unternehmer steht allein den Architekten und den von sämtlichen Spezialisten begleiteten Bauherren gegenüber. «Wie wird das Profil der Unternehmen von morgen aussehen und wie werden die Unternehmer aussehen, die mit dieser Entwicklung mithalten können?» fragt sich Alain Métrailler.

Der Präsident des WBV hat auf diese Fragen, die wie eine Herausforderung zurückhallen, keine fertigen Antworten. Für ihn sind jedoch zwei Elemente gewiss: einerseits wird der Verband in Zukunft noch härter kämpfen müssen, um den überbordenden gesetzlichen und administrativen Auswüchsen und damit der Verschlechterung der Rahmenbedingungen entgegenzuwirken. Andererseits ist der Präsident aber auch überzeugt, dass die Unternehmer des Kantons, betreut vom WBV, über die Fähigkeit verfügen, sich mit dem für sie typischen Willen und mit Begeisterung auf diese Entwicklungen zu konzentrieren. «Denn, gestern wie heute, wollen wir Unternehmer die antreibende Kraft für die Entwicklung unserer Berufe bleiben», bemerkt Alain Métrailler abschliessend.